

DÉCISION D'ACCRÉDITATION

**Université nationale
polytechnique d'Arménie
UNPA**

Pour l'ANECA,



Jose Arnáez, Directeur

Au nom de la Commission d'accréditation,



Miguel Ángel Sastre, Président de la
Commission

L'université nationale polytechnique d'Arménie (UNPA) a demandé son accréditation à ANECA et au Hcéres, agences d'assurance qualité enregistrées auprès d'EQAR. Le processus d'évaluation et d'accréditation construit par ANECA et le Hcéres est fondé sur un ensemble d'objectifs que les établissements d'enseignement supérieur doivent poursuivre pour assurer la qualité telle que reconnue en Europe. Ces objectifs sont répartis en sept domaines communs au référentiel de l'évaluation et aux critères d'accréditation.

Le comité d'experts a émis un avis relatif à l'accréditation de l'établissement : c'est la commission d'accréditation (COMA) qui prend la décision en s'appuyant sur le rapport d'évaluation institutionnelle définitif. Cette décision d'accréditation est le résultat d'un processus collégial et raisonné.

Cette décision relative à l'accréditation n'est pas une décision créatrice de droit. Elle correspond à l'attribution d'un label et n'emporte pas reconnaissance des diplômes délivrés par l'établissement accrédité. Ce processus d'accréditation n'a donc pas d'effet sur le processus de reconnaissance des diplômes de l'établissement ainsi labellisé.

ANALYSE DES CRITÈRES D'ACCREDITATION:

CRITÈRE 1. La gouvernance: mission et stratégie

Référence:

Les missions de l'institution sont clairement définies et le contexte dans lequel celle-ci travaille est pris en compte. L'ensemble guide ses choix en termes de vision, de stratégie et d'objectifs. L'institution assure la mise en place de sa stratégie, le suivi et le partage de celle-ci auprès des parties prenantes. L'organisation interne de l'institution est adaptée et permet une gestion efficace.

APPRÉCIATION DU CRITÈRE

A	B	C	D
	X		

MOTIVATION

En matière de gouvernance, la définition d'un plan stratégique 2016-2020, qui reprend en partie certaines des recommandations du rapport d'évaluation externe de 2015, témoigne de l'ambition de l'établissement de s'inscrire dans une démarche de qualité et d'ouverture. Les réformes structurelles visant d'une part à une « défacultarisation » de l'UNPA, et d'autre part à une participation plus grande des enseignants au Conseil de tutelles sont des éléments positifs. Mais ces efforts doivent se poursuivre pour une meilleure appropriation des objectifs stratégiques par les personnels et se traduire par un pilotage opérationnel plus efficace. En outre, les instituts ont besoin d'une autonomie plus importante, de nature à garantir non seulement une meilleure lisibilité des objectifs de l'université, mais aussi une visibilité accrue facilitant l'ouverture au plan national et international.

CRITÈRE 2. La formation et la recherche

Référence:

En cohérence avec ses missions et sa stratégie, l'institution définit une politique de formation et une politique de recherche, articulées entre elles, partagées en son sein, et dont elle assure un pilotage efficace. L'institution garantit la méthodologie d'apprentissage et analyse les résultats associés. L'institution conduit une politique de valorisation, de diffusion de la culture scientifique et de documentation.

APPRÉCIATION DU CRITÈRE

A	B	C	D
	x		

MOTIVATION

La création des instituts constitue une opportunité pour une gestion et une évaluation plus efficaces des activités de recherche, mais aussi une meilleure articulation entre les politiques recherche et formation. Cette occasion est à saisir pour éviter les risques liés à la multiplicité des structures impliquées dans la recherche ou dans la formation. Une meilleure coordination doit être recherchée, et des passerelles créées au service des missions de l'université en matière de recherche et de formation.

CRITÈRE 3. Les étudiants

Référence:

Les parcours des étudiants sont soutenus par l'institution, en termes de recrutement, d'implication institutionnelle des étudiants et de leur accompagnement. L'institution favorise le développement de la vie étudiante.

APPRÉCIATION DU CRITÈRE

A	B	C	D
	x		

MOTIVATION

L'université a accentué son engagement envers les étudiants. En effet, la participation active des étudiants aux manifestations culturelles et sportives, ou les dispositifs d'accompagnement des étudiants vers leur carrière professionnelle sont à saluer. De plus, depuis le rapport d'évaluation de 2015, l'université indique avoir favorisé la représentation des étudiants dans les structures de gouvernance. Cependant, certains efforts sont encore à fournir, notamment concernant le suivi des étudiants à long terme, leur accueil et hébergement, et l'accompagnement psycho-social.

CRITÈRE 4. Les ressources humaines, financières et matérielles

Référence:

Pour assurer un environnement de formation et de recherche de qualité, l'institution démontre sa capacité à assurer sa viabilité financière et à fournir des ressources physiques et matérielles adaptées. La gestion des ressources humaines de l'institution répond à ses exigences de qualité.

APPRÉCIATION DU CRITÈRE

A	B	C	D
		x	

MOTIVATION

En matière de ressources humaines, il est indispensable que l'université mette en place des outils stratégiques prévisionnels et des outils de pilotage opérationnel (incluant des méthodes concrètes de gestion et des indicateurs clairs). Un plan d'action pour le renouvellement du personnel académique doit être défini de façon à assurer la formation des personnels en poste, mais aussi un recrutement à la mesure des ambitions définies.

Concernant l'exercice budgétaire, le rôle du conseil de tutelles pourrait être d'examiner et voter le budget. Une meilleure décentralisation budgétaire est à rechercher, avec la définition d'une feuille de route en amont, des marges d'action conférées aux instituts, et surtout la mise en place de mécanismes de suivi, de contrôle et le cas échéant de correction des opérations budgétaires et financières.

Si le patrimoine immobilier a bénéficié d'un plan de rénovations depuis 2015, la gestion du parc immobilier et son utilisation sont encore à optimiser. De nouvelles possibilités de partenariats, à l'image de celles évoquées sur l'année 2017 pourraient être encouragées et pérennisées.

CRITÈRE 5. La garantie interne de la qualité

Référence:

L'institution définit une politique de la qualité et en assure la mise en œuvre, notamment en s'appuyant sur les parties prenantes et sur un système d'information adéquat.

APPRÉCIATION DU CRITÈRE

A	B	C	D
	x		

MOTIVATION

Divers mécanismes qualité ont été mis en place à l'université, mais l'ensemble apparaît encore trop éparpillé. Une structuration et une meilleure coordination de la politique qualité

sont indispensables pour un système qualité global.

En effet, le développement de la culture qualité au sens des ESG de 2015 constitue un préalable nécessaire pour mettre en place de réels processus qualité interne en matière de formation, de ressources humaines ou financières. Ainsi, l'ensemble du personnel d'encadrement et d'accompagnement reste encore à mobiliser et à impliquer pour garantir la qualité interne. Pour chaque formation, les compétences attendues doivent être définies, avec la participation des parties prenantes, tout comme les indicateurs d'évaluation de ces compétences. L'amélioration continue des formations doit devenir un objectif prioritaire de l'université.

CRITÈRE 6. Les relations internationales

Référence:

L'institution développe une politique active de partenariats internationaux, cohérente avec ses orientations stratégiques.

APPRÉCIATION DU CRITÈRE

A	B	C	D
	x		

MOTIVATION

La volonté d'ouverture à l'international de l'université s'est traduite par la définition d'une politique affirmée en matière de relations internationales. Cependant, cet effort de coordination des activités internationales est à poursuivre, notamment avec la mise en place de partenariats internationaux pour la recherche.

CRITÈRE 7. Transparence de l'information et responsabilité sociale

Référence:

L'institution prend soin de communiquer sur ses différentes activités et sur ses résultats, de manière fiable et transparente. Elle assume sa responsabilité sociale de la même façon.

APPRÉCIATION DU CRITÈRE

A	B	C	D
	x		

MOTIVATION

La transparence de l'information constitue une exigence fondamentale à satisfaire de manière urgente, à la fois au regard des normes européens (ESG 2015), mais aussi dans un souci d'attractivité et d'ouverture. Ainsi, la définition d'une réelle politique de communication interne et externe est indispensable, tout comme le développement de l'information sur l'offre de formation et de recherche proposée à l'université.

Les engagements de l'établissement en matière de responsabilité sociétale et de lutte contre la corruption sont à saluer et à poursuivre, en y incluant toutes les parties prenantes.

APPRECIATION FINALE

Après examen des critères d'accréditation, la Commission d'accréditation émet une décision d'accréditation pour 5 ans, mais assortie de conditions.

Ces conditions incluent, à charge de l'établissement :

- la rédaction d'un rapport de suivi sous 6 mois à compter de la décision d'accréditation, comprenant un plan d'actions qui démontrera la façon dont l'établissement entend mettre en œuvre les recommandations émises ;
- puis, sous trente mois, la rédaction d'un rapport d'avancement qui témoignera des actions menées dans ce cadre ;
- et enfin, une nouvelle visite sur site d'au moins deux experts qui évalueront sur place les mesures annoncées dans le rapport d'avancement.
- Un suivi strict de la procédure d'accréditation conditionnelle.

Les recommandations formulées par la commission d'accréditation sont les suivantes :

Concernant le domaine de la Gouvernance et des ressources:

L'objectif prioritaire à atteindre est celui d'un renforcement de l'autonomie de l'université. Il est à rechercher :

- au niveau budgétaire,
- dans la structuration de l'établissement (meilleure prise en compte des parties prenantes et des personnalités externes, rationalisation des structures internes existantes)
- et dans la définition des politiques de formation et de recherche. Ces-dernières doivent être affirmées et mieux articulées entre elles.

Concernant la recherche:

Une recherche de niveau international est à construire, à l'aide d'une nouvelle structuration de la recherche et de partenariats nationaux et internationaux. Des mécanismes d'évaluation de la recherche sont également à élaborer, au service de la stratégie recherche.

Concernant la garantie interne de la qualité et la communication:

L'évolution des pratiques européennes et la nouvelle version des ESG parue en 2015 plaident en faveur de processus internes davantage orientés vers les étudiants. Ceux-ci doivent être au cœur des dispositifs de l'université, de leur admission à leur diplomation.

Ainsi, les programmes d'études ont vocation à être explicités et les acquis d'apprentissage visés clairement définis. Cette définition doit impliquer les étudiants et autres parties prenantes dans un objectif de progression continue des étudiants. Parmi les informations disponibles pour le public, doivent notamment figurer la charge de travail, le nombre d'ECTS, ou les modalités de stage(ESG 1.2).

Afin de développer un apprentissage centré sur l'étudiant une "réflexion approfondie sur la conception et la manière de dispenser les programmes d'études, ainsi que sur l'évaluation des acquis" est indispensable (ESG 1.3).

En outre, "il est dans l'intérêt des étudiants, des programmes, des institutions et des systèmes d'enseignement supérieur de proposer un environnement et un accompagnement nécessaires aux étudiants afin qu'ils puissent progresser dans leur parcours académique. Il

est essentiel de disposer de procédures d'admission, de reconnaissance et de certification adaptées à leurs objectifs, en particulier lorsque les étudiants sont mobiles au sein et entre les systèmes d'enseignement supérieur. Il est important que les politiques d'accès, les processus et les critères d'admission soient appliqués de manière constante, cohérente et transparente" (ESG 1.4). Les exigences de transparence et de responsabilité doivent donc être renforcées. Ces objectifs généraux sont à traduire dans tous les domaines de compétence de l'université.

SEANCE DE LA COMA DU 9 FEVRIER 2018 COMPOSITION

Nom	Fonction
Miguel Ángel Sastre	Directeur de Division de l'Évaluation des programmes et établissements - ANECA - Président de la COMA
Michel Cosnard	Président - Hcéres
Pierre Sebban	Professeur - Université Paris-Sud et CNRS.
Tersa Sánchez	Professeur - Université Polytechnique de Madrid
Solange Pizarz	Responsable de projets internationaux - Hcéres - Secrétaire COMA

